

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du mardi 14 décembre 2021

Date de convocation : 29 octobre 2021	Nombre de membres { présents : 16 absents : 5
Nombre de membres en exercice : 21	
Date d'affichage : 22 décembre 2021	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 16
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 } – **Décision n° B2021-37**

OBJET : Convention avec Eau 17 et les communes des Eglises-d'Argenteuil et de Vervant pour la réfection de chaussées

L'an DEUX MIL VINGT ET UN, le QUATORZE du mois de DÉCEMBRE, mardi à 9 heures, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du syndicat EAU 17, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 29 octobre 2021.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Christophe CABRI, Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE, Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ et M. Daniel BOURSIER, Vice-présidents, M. Sylvain LESPINASSE, Mmes Mariette ADOLPHE, Marcelle LYONNET, MM. Julien DURESSAY, Daniel PATTEDOIE, Patrick ORGERON, Christian LUCAZEAU, Jean-Paul GOUSSARD et Pierre GEOFFROY, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIT EXCUSÉS : M. Jean-Marie PETIT, Vice-président, MM. Christophe BERTAUD, Jacky PROUTEAU et Franck PETITFILS.

MEMBRE DÉCÉDÉ : M. Bernard LEPIE.



M. le Président explique que des travaux de mise en place de l'assainissement collectif, de renouvellement des conduites d'eau potable et d'enfouissement des réseaux secs ont été réalisés par Eau 17 et le SDEER dans les communes des Eglises-d'Argenteuil et de Vervant, du 15 septembre 2020 au 15 mai 2021.

Afin de réaliser ces travaux en toute sécurité, la traverse principale de la commune des Eglises-d'Argenteuil (RD950 - Route de Poitiers) a été fermée pendant 8 mois avec mise en

place d'une déviation via la route départementale RD129 entre Saint-Jean-d'Angély et Aulnay-de-Saintonge.

Malgré la signalisation en place, de nombreux usagers ont emprunté des voies secondaires non calibrées pour ce type de trafic, ce qui a provoqué des dégradations sur les réseaux de voiries communales (10 km de voies et chemins plus ou moins dégradés).

Afin de procéder à la réfection de ces voiries, les deux communes des Eglises-d'Argenteuil et de Vervant ont, après consultation d'entreprises prestataires, sollicité auprès d'Eau 17 et du SDEER une participation financière pour un montant global de 50 000 euros.

M. le Président propose au Bureau de se prononcer sur la suite à donner au projet de convention présenté.



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

1 - Décide d'accepter les termes du projet de convention qui lui a été présenté, où la participation du SDEER se monte à 25 000 euros, ensemble les éventuelles modifications de détail qui devraient lui être apportées ;

2 - Mandate M. le Président pour signer la convention finalisée.

Nota : le texte de la convention présentée est annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Pour copie certifiée conforme,
Le 2^{ème} Vice-président,
Jean-Luc FOURRÉ*